FRC 2 1718. Emy
Case FRC 18264

# PEUPLE SOUVERAIN,

## C'est à vous de prononcer.

JE dénonce *Guyard*, pour être l'appui des aristocrates du Mont-de-Piété. Je vais vous le démontrer; mais avant, il est bon de vous dire que, pour couvrir ses menées perfides, il se sert du nommé *Adam*, homme pervers et dangereux qui, par toutes ses intrigues, a porté la désunion entre les chefs, et dans la commission, et s'est vanté de l'avoir porté jusqu'au Département.

Je suis obligé de vous parler de moi, pour vous amener à la dénonciation que je fais contre *Guyard*.

Je sollicitois une place vacuante aux hôpitaux; je crus la mériter, m'étant occupé

THE NEWBERRY LIBRARY

depuis 10 ans de cette partie; lorsque je fus élu à la Commune du 10 Août, qui me nomma à la commission des hôpitaux. Les comptes que j'ai rendus, les mémoires donnés précédemment, les observations présentées au Département actuel, sur les abus et les économies à faire, pouvoient me permettre de renouveller mes demandes, et solliciter pour être placé.

La place que je désirois ne me fut donnée, mais la Commission, d'après ma conduite aux hôpitaux, et les renseignemens de mes mœurs et de ma probité, se décida en ma faveur pour la place de garde-magasin au Mont-de-Piété.

Trois semaines après ma nomination, je sus qu'il y avoit des réclamations; je ne balançai pas, et pour conserver la dignité des membres du Département, je proposai ma démission. Mais on me dit que ce n'étoit que le prétexte de la réclamation, que c'étoit pour faire changer la nomination, et éloigner Consdieu.

D'après d'autres réclamations vagues, je fus instruis que *Guyard* protégeoit les aristocrates, qui étoient nombreux dans le Mont-de-Piété.

Ce qui m'avoit été dit, me fut confirmé dans la séance de la commission, du 11 Juin 1793, où *Guyard* dit formellement : je ne connois pas d'aristocrates, ni de démocrates, ils me sont tous égaux. Dès ce moment le masque tomba, on reconnut l'agitateur.

*Guyard* s'étant mis à découvert, a prouvé que toutes les difficultés et les tracasseries qu'il faisoit, n'étoient que pour entraver la marche de la commission, et par ses fausses menées, parvenir à la dominer..

En quel tems *Guyard* a-t-il prononcé ces mots ; c'est dans le moment où Paris étoit dans la plus grande agitation pour la Vendée et le Calvados, dans les momens qu'on nous préparoit les horreurs de Mayence, Valenciennes, Lyon, Marseille et Toulon.

Le dimanche 15 Septembre, jour marqué pour la lecture d'un projet d'organisation, *Guyard*, plus emporté que jamais, a tenu la conduite la plus indécente, par tous ses propos, au point que la séance ne fut pas ouverte, et les membres se retirerent pour faire cesser un tel scandale.

*Guyard* et *Margotin* étant restés, je suis resté, avec le dessein de faire des représentations, et par tous les moyens de la douceur,

et de la bonhomie, lui faire sentir que c'étoit s'oublier, qu'il manquoit au caractere dont il étoit revêtu. Je lui dis que toutes les fois que la majorité étoit contre lui, il devoit céder; mais *Guyard*, de même que les Roland, et Brissot, vous répond : *ce sont des intrigans qui veulent me mener.* C'est par de tels sarcasmes qu'il croit avoir raison.

C'est dans ces emportemens que l'homme tranquille observateur le suit dans tous les replis de sa ruse, et ne voit en lui qu'un agitateur qui ne pouvant primer dans les délibérations, cherche par toutes les entraves à brouiller la commission, et devenir le dominateur et le protecteur des aristocrates, ou de détruire le Mont-de-Piété en faveur des établissemens nouveaux.

Ne pouvant lui faire entendre raison sur ce premier point, je passai à l'article civisme, et je lui dis qu'il suffisoit d'être accusé par quatre témoins, pour être considéré comme un mauvais Citoyen.

*Guyard* me dit, présence de témoins, il y auroit dix témoins, cela ne me suffiroit pas et me prouveroit qu'on veut avoir leurs places. On a renvoyé des gens qui ne le

méritoient pas ( 1 ). J'irai trouver Chaumet, je monterai à la tribune pour les défendre : tel est le langage de *Guyard*.

Cette conversation étoit le Dimanche 15 Septembre ; je demande à présent à *Guyard*, de répondre au décret rendu le Mardi 17 ; ce décret salutaire a prononcé impérativement contre tous les Royalistes, Fédéralistes, inciviques agitateurs, et leurs consorts.

Présentement, pour bien juger, il faut rapprocher les faits, considérer d'une part l'acharnement de *Guyard* contre Consdieu et contre moi ; de l'autre l'appui qu'il donne aux aristocrates, en les défendant avec tant de chaleur contre les Républicains, et que n'ayant pas pu garder plus long-tems le voile qui couvroit ses dangereux desseins, il s'est montré ouvertement le zélé partisan de ces hommes perfides.

---

( 1 ) Il a sous-entendu *Beaufils*, *Delorme*, *Coupey*, *Mégheon*, *Fontaine*, ci-devant Commissaire au Châtelet. *Delorme* est arrêté ; *Beaufils* n'est plus à Paris, j'observe aussi que plusieurs aristocrates donnent leur démission dans ce moment, voyant d'une part le décret, et de l'autre que leur protecteur n'a pas la majorité de la Commission.

Tout vous prouve donc qu'il déploye sa vengeance contre les hommes de la commune du 10 Août, contre ces patriotes, qui pour avoir renversé le trône ont été tant de fois calomniés par tous les contre-révolutionaires, et sont encore persécutés aujourd'hui par *Guyard*, que j'accuse par ses paroles, même d'incivisme.

Peuple souverain, c'est à vous de prononcer; faites retentir ces voûtes de la voix de votre justice; soyez plus grands que les Grecs et les Romains; éloignez ces hommes qui, sous les apparences de la vertu, cachent dans leur ame la perversité, qui agitent d'une main les serpens de la haine et de l'envie, et tiennent dans l'autre le flambeau de la discorde.

Prononcez, et que la postérité dise : le Département de Paris étoit composé de patriotes plus purs que ne le furent jamais les hommes de l'aréopage d'Athenes, et du sénat de Rome.

EMY,
de la Commune du 10 Août 1792.